

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 158 du 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 décembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, A. M. BARBIER, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, D. TABARY, F. LETURCQ, M. GORGUET, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J. C. CODEVELLE, Ch. TABARY, J. N. MENAGE, F. SELIER, M. REBOUT, H. COPIN, J. P. LORENT, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, J. L. TABARY, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,
Mme D. TABARY, absente et excusée, a été supplée par Mme A. GILLION,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. J. N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET,
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. M. DEMAILLY,

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

15 JAN. 2018

ARRIVÉE

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Programmation DETR 2018 - Travaux de requalification du chemin des Anzacs à Bapaume.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire rappelle qu'il est nécessaire de poursuivre la mise en cohérence du réseau viaire des voiries communautaires en procédant dans le prolongement des travaux de la voirie de la République et des voies de desserte de la Vallée du Bois à la requalification du chemin des Anzacs à Bapaume.

Monsieur le Président précise que cette voirie, classée d'intérêt communautaire, supporte un trafic conséquent de plus de 3700 véhicules / jour dont 550 poids lourds. La chaussée présente des déformations importantes (fissures rectilignes apparaissant en chaussée, signe d'une faiblesse au niveau de son épaulement, déformations et des nids de poule apparaissant régulièrement, notamment aux entrées des entreprises et enfin apparition d'un orniérage, signe avant-coureur du délitement de la chaussée devant le Centre de Détention) et nécessite des travaux de renforcement avant de voir apparaître des dégradations irrémédiables.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le programme de travaux envisagé pour la requalification de cette voirie :

- reprise et élargissement de la chaussée existante (passage à 7m avec épaulement de part et d'autre de la chaussée),
- réalisation d'un cheminement piétons et cycles dans le but de créer un maillage piétonnier et vélo sur l'ensemble du parc d'activités et de connecter les Zone d'Activités aux espaces d'habitat et de commerces à proximité,
- mise en place de fourreaux en anticipation de l'arrivée de la fibre optique dans le parc d'activités.

Monsieur le Président souligne que ce programme de travaux a été chiffré par le Cabinet Verdi Ingénierie pour un montant de dépenses de 1 085 200 € H.T.

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la programmation DETR 2018, du Conseil Départemental au titre du programme départemental des projets d'aménagements cyclables et de l'Agence de Bassin Artois-Picardie pour la gestion des eaux pluviales au titre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et reprise des réseaux d'assainissement existants

Monsieur le Président détaille le plan de financement de cette opération qui s'établit comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière *		<ul style="list-style-type: none"> - Etat (à détailler) SIPL DETR - Conseil Départemental - Amendes de Police - Maintenance en Milieu Urbain - Liaisons douces - Conseil régional - Etat – TEPCV - Agence de l'Eau Artois-Picardie [20 % + 15 % (zone rurale) et 45 % d'avance remboursable en 20 ans] - Communauté de Communes du Sud-Artois 	217 040,00 €	20,0 %
<u>Travaux (à détailler)</u>			40 000,00 €	3,7 %
VOIRIE – Elargissement	152 000,00		62 500,00 €	5,8 %
VOIRIE – Renforcement	160 800,00			
VOIRIE – Rabottage	26 800,00			
VOIRIE - Tapis d'enrobés	80 400,00			
Accès entreprises	150 000,00			
Fourreaux fibre optique	60 000,00			
Liaison mixte (Piétons/Cyclistes)	180 000,00			
Traitement paysager et espaces verts	130 000,00			
Assainissement pluvial	40 000,00		32 000,00 €	2,9 %
Signalisation	20 000,00			
Aléas et imprévus (5%)	50 000,00		733 660,00 €	67,6 %
<u>Autres (honoraires)</u>				
Maîtrise d'œuvre	25 200,00			
Frais annexes	10 000,00			
Coût total de l'opération	1 085 200,00 €		1 085 200,00 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le programme de travaux de renforcement de la voirie communautaire dite Chemin des Anzacs ;
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) programmation 2018, priorité 2, code D1 - Création de voies (à l'exclusion des parkings), grosses réparations sur chaussées et trottoirs et/ou réparations d'urgence de voiries dues à des calamités naturelles, à hauteur de 20 % HT du montant des travaux ;
- de solliciter une subvention auprès du Département au titre du programme départemental des projets d'aménagements cyclables à hauteur de 40 % de la base éligible plafonnée à 40 000 € de subvention ;
- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de Bassin Artois-Picardie pour la gestion des eaux pluviales au titre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et reprise des réseaux d'assainissement existants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter des services de l'Etat l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude du dossier de demande de subvention.

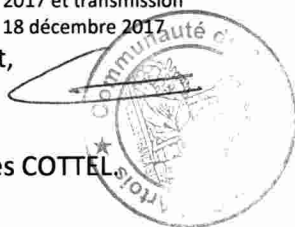
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

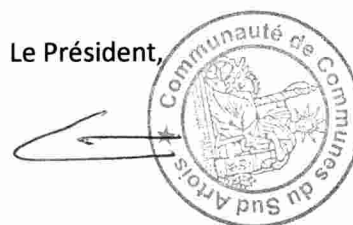
Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 18 décembre 2017 et transmission
en Préfecture le 18 décembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

2017-158 - 18/12/2017
Programmation DETR 2018 –
Travaux de requalification du
Chemin des Anzacs.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

15 JAN. 2018

ARRIVÉE